Docusign Envelope ID: D4598977-C0D8-8844-80F1-552399AC3105

100% Connect
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : Immeuble Les Pyramides, 4, rue de Pitoys - 64600 Anglet
877 595 520 R.C.S. Bayonne
(la **« Société »**)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 31 AOÛT 2026

[…]

TROISIEME DECISION

Constatation de la démission du Président de la Société et nomination de la société INHERENT en remplacement

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société Holding Connect de ses fonctions de Président de la Société en date de ce jour,

constate la démission, avec effet immédiat à compter de ce jour, de la société Holding Connect de ses fonctions de Président de la Société, et

décide, conformément à l'article 12 des Statuts de la Société, de nommer aux fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **INHERENT**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 1 - 3, quai Marcel Dassault – 92150 Suresnes, ayant pour numéro unique d'identification 900 198 722 RCS Nanterre, elle-même représentée par son président, la société GRANIT PARTNERS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 6, chemin des Vignes – 92380 Garches, ayant pour numéro unique d'identification 903 156 131 RCS Nanterre, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Pierre-Jean BEYLIER.

En tant que Président de la Société, INHERENT est investie des pouvoirs pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des dispositions légales et des dispositions statutaires le cas échéant, ou des décisions expressément réservées à l'Associé Unique ou à la collectivité des associés de la Société le cas échéant.

Monsieur Pierre-Jean BEYLIER, agissant en qualité de gérant de la société GRANIT PARTNERS, elle-même président de INHERENT, a fait savoir par avance à la Société que INHERENT acceptait les fonctions ainsi confiées et que celle-ci ne faisait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible d'en interdire ou d'en restreindre l'exercice.

L'Associé Unique **décide** que la société INHERENT ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

Docusign Envelope ID: D4598977-C0D8-8844-80F1-552399AC3105

QUATRIEME DECISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 20 des statuts de la Société

L'Associé Unique,

décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société afin que l'exercice social commence dorénavant le 1er septembre et se termine le 31 août de chaque année.

L'exercice social ouvert le 1er juillet 2025 s'est clôturé le 30 juin 2026. En conséquence, l'exercice social suivant, ouvert le 1er juillet 2026, sera exceptionnellement clos le 31 août 2026.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société comme suit :

« *L'exercice social commence le 1er septembre et se termine le 31 août de chaque année* ».

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

* *
*

[…]

L'Associé Unique a choisi de signer électroniquement le présent acte par le biais du service www.docusign.com, celui-ci reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service www.docusign.com.

Signé par :
Pierre Jean BEYLIER
1E32DD09CA1A4FD...

AUXILIUM 64
Représentée par INHERENT
Elle-même représentée par GRANIT PARTNERS
Elle-même représentée par Monsieur Pierre-Jean BEYLIER